



Les plateformes ou la nouvelles mission du CEA

Les plateformes, la recherche et le CEA
En savoir plus
Le CEA a en charge la mise en œuvre et la responsabilité de 3 plateformes technologiques...

[En savoir plus](#)



Dans ce nouvel accord négocié et signé le 11/12/2012 par l'UNSA SPAEN,

3 points sont à mettre en exergue.

[En savoir plus](#)



Création de l'Université Paris/Saclay et la place du CEA

Le CEA, présent depuis 60 ans sur le plateau de Saclay, ne pouvait pas manquer cette opportunité...

[En savoir plus](#)



Budget CEA

Les programmes
La ressource humaine
Organisations fonctionnelles transverses
Programmes

[En savoir plus](#)



Les plateformes ou la nouvelle mission du CEA

Le CEA a en charge la mise en œuvre et la responsabilité de trois plateformes technologiques à Nantes, Bordeaux et Toulouse. Leur but est de faciliter au plus près l'utilisation des technologies génériques dans des produits industriels. La cible visée est l'ensemble des PME – PMI et TPE*. Cette action est une démarche innovante puisqu'elle permettra de renforcer des entreprises en introduisant dans leurs produits, des éléments venant des clés génériques technologiques ce qui les avantagera face à leurs concurrents. Cette méthode n'est pas du même niveau que le passage des nouvelles technologies, à la base d'un nouveau produit, du stade de la recherche à la phase de fabrication industrielle. Dans ce dernier cas, le franchissement du gap prend plusieurs années pour aboutir à

l'industrialisation du produit. Il faut alors **avoir à sa disposition des produits de financement fort et un industriel solide.**

Sur ces nouvelles plateformes, il s'agit, d'ajouter un plus aux produits existants, avec l'introduction dans la fabrication, d'éléments issus des clés génériques technologiques qui proviennent de plusieurs domaines innovants. **Le temps d'obtention d'un résultat est de l'ordre de l'année.** Ces entreprises seront accoutumées à l'utilisation de produits de nouvelles technologies.

Ce sont de telles entreprises qui manquent au tissu industriel français pour que la nation rejoigne le peloton de tête des pays enregistrant les proportions les plus élevées d'entreprises actives dans l'innovation (ex. : l'Allemagne avec un taux de 79 % d'entreprises

Donner à la France une indépendance **dans le domaine de la Défense avec l'arme et dans l'énergie avec les réacteurs nucléaires**

innovantes alors que la France atteint seulement le taux de 53 % par rapport à une moyenne européenne de 52,9 %).

Par cette action d'impulsion du tissu industriel innovant, le CEA répond bien à l'esprit qui a prévalu à sa création : donner à la France une indépendance **dans le domaine de la Défense avec l'arme et dans l'énergie avec les réacteurs nucléaires**. Deux thèmes qui ont abouti :

- l'un, avec le fort repositionnement de la France sur l'échiquier diplomatique assorti du droit de veto à l'O.N.U.
- et le 2^{ème}, à la création de deux entreprises majeures dans l'énergie (le groupe AREVA) et EDF pour sa fabrication et sa diffusion.

Maintenant l'ambition est de donner un socle industriel performant et innovant pour la ré-industrialisation du pays afin que la France joue un rôle économique majeur.

Depuis de nombreuses années, le CEA participe à la diffusion technologique innovante au travers des pôles de compétitivité, des incubateurs, des transferts de technologie, de l'essaimage et, encore plus proche de nous, la participation à la création de l'Université Paris/Saclay. Il est à noter que cette dernière propose à l'Etat de mettre en place au sein de la nouvelle université, une structure comparable aux plateformes dont le CEA a la responsabilité.

Si, jusqu'à présent, l'ambition était nationale et les différentes actions dans lequel le CEA intervenait, avait cette même sphère d'influence, **le nouveau modèle proposé s'appuie sur les régions**. Ce changement de paradigme est imposé par l'Europe qui met en place des fonds structurels régionaux, dont un certain nombre ont pour but de dynamiser les PME - PMI et TPE et de les rendre innovantes.

C'est ce mode de financement européen qui est à la base de l'implantation régionale et de l'implication des organes décisionnels de ce territoire. La finalité n'en reste pas moins du niveau national.

Les plateformes, la recherche et le CEA

Le CEA va conduire la création et devra insuffler le dynamisme dans les 4 autres régions envisagées (Nantes, Toulouse, Bordeaux + PACA).

L'implication, en terme de main d'œuvre sur place, est estimée, pour les prochaines années, à

atteindre 400 personnes. Les plateformes seront des antennes de la DRT. Elles dépendront administrativement de Grenoble (sauf PACA).

Leur charge salariale à laquelle il faut ajouter le coût de leur gestion par la DRT, sera supportée par les contrats passés avec les industriels. Le CEA pourra ne pas être le seul organisme de recherche sur les plateformes mais il devra assurer la cohésion entre les différentes entités (CNRS, Ecoles d'ingénieurs, CNES, ONERA, Universités...). La région supportera le coût des infrastructures. Afin qu'un cercle vertueux s'établisse de l'utilisation des recherches en les introduisant dans les produits industriels à la recherche permettant de créer de nouvelles techniques innovantes, des doctorants et post-doctorants seront financés ou cofinancés par les industriels.

L'Etat ne met pas directement de nouveaux moyens budgétaires dans cette entreprise. C'est cette condition qui impose que les 400 salariés soient hors contingent fixé par les tutelles pour le CEA. Ce système est déjà utilisé avec les 123 personnes qui travaillent sur les méthodes industrielles des batteries sur le centre de Grenoble.

D'ores et déjà, des jalons ont été établis pour regarder la viabilité des plateformes. Là où elle ne s'avère pas positive, l'expérience sera **réorientée voire arrêtée**. En cas d'arrêt ou diminution d'amplitude de la plateforme, le personnel intégrera en tout ou partie l'effectif objectif du CEA. Celui-ci a effectivement les capacités d'absorber cette population, productive immédiatement et bien formée, au regard des départs de chaque année du CEA.

✓ L'UNSA SPAEN ne peut qu'approuver cette orientation à visée nationale donnée au CEA par l'Etat :

- puisque l'ensemble des zones d'intervention couvert par le CEA représente 75 % du potentiel d'innovation de la France et 60 % de sa capacité industrielle ;
- ainsi que son mode de gestion qui s'appuie sur l'existence réelle d'entreprises industrielles intéressées par l'innovation, avec une prise en compte raisonnée de la politique du personnel ;
- et surtout la mise en place de jalons pour les différentes étapes d'élaboration et de la vie des plateformes.



✓ Pour l'UNSA SPAEN, c'est ce qui manque aux programmes de l'INES et, particulièrement à celui de l'hétérojonction dont l'industrialisation est à l'horizon de plusieurs années (certains espèrent au

mieux à 8 ans avec en face un opérateur industriel sous perfusion forcée d'EDF).

[Sommaire](#)



Accord sur le compte épargne temps (CET)

L'UNSA SPAEN est signataire de cet accord qu'il a négocié. Le CET ne doit pas être un outil pour diminuer les congés annuels et les prises de JRTT, mais il doit servir à pallier les difficultés pour prendre ses jours de repos.

Dans cet accord, 3 points sont à mettre en exergue :

- **Une forme unique de CET.** Plus de choix irréversible à 50 ans !
- La création d'un **congé sans solde (C.S.S.)** pour une durée comprise **entre 5 et 20 jours**.
- L'utilisation pour **compléter la rémunération d'un passage à temps partiel** (4/5^{ème}, 3/5^{ème}, mi-temps, temps scolaire) ce qui permet de garder une rémunération à plein temps suivant le nombre de jours épargnés et le temps partiel choisi.

Ces 3 points se rajoutent à l'utilisation du CET pour des congés avant le **départ en retraite**.

[Sommaire](#)



Création de l'Université Paris/Saclay et la place du CEA

Il peut paraître paradoxal que le sigle du CEA apparaisse parmi les membres fondateurs de l'Université Paris/Saclay. La création d'une université dans le style des grandes universités internationales entraîne la collaboration de la partie enseignante avec des centres de recherche privés ou publics.

Le CEA, présent depuis 60 ans sur le plateau de Saclay, ne pouvait pas manquer cette opportunité même si elle demande une dépense d'énergie importante pour arriver à comprendre, assimiler, et s'adapter aux méandres des structures de fonctionnement de l'université.

✓ Dès le début, l'UNSA SPAEN a affirmé que le CEA se devait d'être un acteur de 1^{er} plan dans l'aménagement et dans la structuration du Plateau de Saclay.

Le CEA fait partie du conseil d'administration de la Fondation de coopération scientifique (F.C.S.) qui est une entité liée d'un statut académique et donc de l'enseignement. Le CEA, par des investissements importants sur le plateau de Saclay pour les programmes Nano-Innov et Digitéo, a montré son

implication dans la création du Campus Paris/Saclay. L'Administrateur général, au cours d'un conseil d'administration de la FCS, s'est engagé à un rapprochement des équipes de biologie de Saclay avec les équipes des autres laboratoires de la future Université d'Orsay afin que cette entité biologique atteigne une taille efficiente.

Le CEA garde la maîtrise de la propriété intellectuelle issue des recherches des équipes travaillant sur les programmes dont il a la responsabilité.

Campus Paris Saclay
FONDATION DE COOPÉRATION SCIENTIFIQUE



Dès 2014, l'établissement public Paris/Saclay sera créé et demandera la validation d'un doctorat unique de l'Université Paris/Saclay. C'est une véritable révolution pour le monde de l'enseignement supérieur qui efface en partie la création napoléonienne des écoles d'ingénieurs indépendantes de l'Université. C'est une grande avancée pour la délivrance des diplômes qui, sans enlever la particularité de chaque partenaire au sein de l'Université (écoles d'ingénieur), prouve qu'un diplôme universitaire commun peut être délivré.

✓ Sur ce dossier, l'UNSA SPAEN travaille avec les syndicats **SupRecherche-UNSA** (qui regroupe les enseignants, les enseignants-chercheurs et les chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche), **A&I** (Syndicat de l'Administration et de l'intendance) et **UNSA SNPTES** (syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche de l'Université) du plateau de Saclay.

L'UNSA parle ainsi d'une même voix en faveur de la création de cette université de rang mondial.

Nano-Innov

Lors de la phase préliminaire au déplacement, hors du centre, des salariés de Saclay vers les bâtiments Nano-Innov,

✓ l'UNSA SPAEN est intervenu afin d'obliger la Direction à appliquer l'accord de 2005 dont l'UNSA SPAEN avait été, en son temps, l'initiateur

afin que les salariés puissent bénéficier de l'intégralité de ses dispositions jusqu'aux différentes primes associées.

Une commission d'établissement s'est occupée de la logistique correspondant à cet accord (ex. au niveau transport - les lignes de bus qui passent devant le bâtiment Nano-Innov...)

Digitéo

Dans le même esprit, les termes de l'accord pourront être appliqués par les salariés de FAR qui viennent s'installer au Moulon dans les bâtiments dédiés à Digitéo.

Pour ces deux programmes, le CEA devra faire preuve de tout son savoir-faire pour créer une dynamique et des liens avec les autres entités de recherche présentes dans les bâtiments et travaillant sur les mêmes items.

[Sommaire](#)



Budget du CEA

Comme nous vous l'avons déjà signalé pour le CEA civil en octobre dernier, le budget est contraint entre la **baisse de moyen pour accomplir les programmes** (- 5 % 49 M€) et **l'écart prévisionnel entre le contrat d'objectifs et de performance (C.O.P.) Etat-CEA 2010-2013 et l'état actuel de subvention** (- 25 M€) : c'est une baisse de **74 M€** pour les programmes à laquelle doit s'affronter le CEA.

Dans les années à venir, l'utilisation de la subvention va également être contrainte puisque les opérations de mise aux normes du post-Fukushima qui représentent 22 M€ sur 2013, devraient être d'environ 30 M€ sur plusieurs années, après 2013. Pour faire face à ses difficultés, l'Administrateur général veut atteindre un objectif d'économie pérenne de **30 M€ en 2013**. Cette demande sera renouvelée sur **2014-2015**. Ce seront

donc des économies pérennes de l'ordre de **90 M€ qui devront être faites sur 3 ans**.

Afin de trouver des solutions, l'Administrateur général a mis en place 3 groupes de travail :

- Les programmes
- Les organisations fonctionnelles transverses
- La ressource humaine

L'Administrateur général demande que le résultat de ces groupes de travail puisse être présenté à la fin du 1^{er} trimestre 2013.

Pour la D.A.M., la baisse est de **7,7 %**

L'Administrateur général, ayant parlé d'économies pérennes, a créé un groupe de travail sur :

- Les programmes.

5 grands domaines :

- Energies bas carbone
- Technologies pour l'information et la santé
- Conception et exploitation des TGIR
- Défense
- Sécurité globale

3 groupes de travail :

- Les programmes
- Les organisations fonctionnelles transverses
- La ressource humaine

Cela laisse supposer que les solutions proposées vont faire apparaître non pas des glissements dans les programmes, (ce qui revient simplement à un allongement de la période des dépenses) mais à la suppression de certains programmes, ce qui pourrait permettre la réaffectation du personnel concerné pour atteindre les objectifs sur les programmes maintenus.

- **La ressource humaine.**

Il paraît difficile qu'une diminution des effectifs du CEA soit envisagée. En effet, des directions, telles que la DRT, ont besoin d'augmenter leurs effectifs ; une contrainte trop forte pénaliserait la politique du CEA (de la recherche à l'industrie).

Les économies seront donc proposées dans d'autres domaines. A plusieurs reprises, l'Administrateur général a mentionné le poids budgétaire important des personnes en cessation anticipée d'activités (C.A.A.). Il paraît difficile pour le CEA de revenir sur les accords définissant le calcul des droits à C.A.A. couplé avec le revenu d'inactivité.

L'Administrateur général a cité : *«Une activité peut être maintenue sans pour autant que les effectifs soient complètement stables. Il y a certainement des évolutions de programmes qui peuvent justifier des ajustements.»*

C.A.A.

Le décret pour les carrières longues mis en place en 2012 a aggravé fortement la situation avec un départ massif de salariés en C.A.A..

La seule façon de diminuer de façon pérenne l'impact du coût des C.A.A sur le budget est de mettre en place des dispositions de remplacement de C.A.A. ou pour différer la date de départ et donc la durée en C.A.A..

Personnel

Il est à craindre que le CEA fasse davantage appel à l'externalisation pour certaines tâches

afin de diminuer la progression de la masse salariale.

Une politique d'économie peut paradoxalement se traduire soit par une diminution des C.D.D., soit par leurs augmentations. Dans le cas de l'externalisation de tâches, nous irions vers une diminution du nombre de C.D.D.

Formation

Il semblerait que la Direction soit tentée de diminuer le coût de la formation au CEA notamment en supprimant pour



toujours, puisque les économies doivent être pérennes, certains types de formation (ex. : départ à la retraite) et d'affecter certains autres sur le DIF avec un financement extérieur (CIF) (ex. : apprentissage des langues) ; dans ce même domaine, une diminution du coût d'un stage de formation en privilégiant les formations internes et le regroupement pour obtenir un meilleur coût de certains groupes de stage.

Cette politique sur la formation permettrait au CEA d'afficher qu'il ne touche pas à la formation liée aux programmes.

- **Organisations fonctionnelles transverses**

Outre la suppression des doublons ou plus qui vont être recherchés, ce dernier groupe de travail peut aboutir à des transformations de méthodes de travail d'une population (ex : ce qui se passe sur l'organisation des tâches de la FLS de DAM/DIF).

Ce sont des populations correspondant à un métier qui seront impactées.

Lors du discours de ses vœux pour 2013, l'Administrateur général a porté un éclairage sur l'accord de dialogue social signé fin 2012. Il a mis en avant l'obligation des responsables hiérarchiques de veiller à un bon dialogue social.

✓ L'UNSA SPAEN espère que le résultat de ces 3 groupes de travail ne donnera pas lieu à des mesures mises en place de façon autoritaire mais fera l'objet de discussions, d'échanges, voire dans certains cas de négociations avec les organisations syndicales entraînant une prise en compte des avis qui seront formulés.

Programmes

Rappel : le CEA intervient sur 5 grands domaines :

1. Energies bas carbone
2. Technologies pour l'information et la santé
3. Conception et exploitation des TGIR*
4. Défense
5. Sécurité globale

Le domaine des **énergies bas carbone** représente **67,4 %** de nos activités en dépenses.

Le CEA intervient pour ICOS* qui est une plateforme européenne de suivi des émissions de gaz à effet de serre sous l'effet des activités humaines.

Sur le plateau de Saclay, dans ce domaine, l'activité ICE* est cofinancée par le développement de l'Université Paris/Saclay.

Sur les programmes nucléaires, il faut retenir deux stratégies :

- 1^{ère} celle du gouvernement n'est pas de diminuer le nucléaire en terme de capacité de production mais de substituer les énergies fossiles par de l'électricité en donnant la priorité à la substitution par les énergies renouvelables c'est-à-dire le solaire, l'éolien, les moyens électriques, l'efficacité énergétique...
- 2^{ème} c'est la fermeture du cycle du combustible avec la mise en place des réacteurs de 4^{ème} génération. Le CEA fait beaucoup d'effort en poussant les investissements sur le démonstrateur Astrid et le RJH.

En 2013, pour Astrid, il y aura le choix du système de combustion d'énergie : le système à vapeur ou un système gaz qui a la préférence du CEA.

L'Administrateur général cite : *«La priorité absolue, c'est la démonstration du multi recyclage du plutonium dans une logique qui vise à crédibiliser complètement la filière de 4^{ème} génération. Tous les travaux sur le recyclage de l'américium et la transmutation sont certes sympathiques, mais sont conditionnés par cette première réussite.»*

D'autre part, il est prévu de signer avec l'Etat un avenant au contrat d'objectif et de performance 2010-2013 pour couvrir l'année 2014. Une évaluation de l'AERES* aura lieu en 2014 pour établir le C.O.P. 2015-2017.

[Sommaire](#)

PME – PMI et TPE* : Petite et moyenne entreprise – Petite et moyenne industrie – Très petite entreprise

TGIR * : Très grandes infrastructures de recherche

ICOS* : Integrated Carbon Observation System

AERES* : Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

**[L'ENGAGEMENT]
DURABLE**
— Depuis 1951 —

